

Document n° 62

Déclaration

La situation dans l'Est de la République démocratique du Congo

Bruxelles (Belgique) | 8-12 juillet 2012

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

RAPPELANT	ses précédentes résolutions sur la situation en République démocratique du Congo ;
AYANT APPRIS	avec grande inquiétude la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire à l'Est de la République démocratique du Congo particulièrement dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu ;
PREOCCUPÉE	par les conséquences humanitaires et l'insécurité pour les populations, ainsi que par les violations graves des droits de la personne, tout particulièrement ceux des femmes et des enfants, dans cette région ;
POURSUIVANT	les idéaux de paix, de respect des droits de la personne et de règlement pacifique des différends au sein de l'espace francophone ;
COMDAMNE	fermement toutes violations des droits de l'Homme dans l'est de la République démocratique du Congo;
RAPPELLE	les principes suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo;2. La promotion et le respect des droits de la personne ;3. La solidarité et l'amitié des peuples des pays francophones à l'endroit du peuple congolais ;
EXHORTE	les institutions internationales à prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux drames vécus par les populations congolaises ;
EXHORTE	les parlements de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à œuvrer auprès de leurs gouvernements respectifs dans le sens de la présente déclaration.